

# Lettre informations (Spécial « CTSD de Côte d'Or »)



## DHG Collège en Côte d'Or

Un comité technique spécial départemental s'est tenu ce mardi 2 février 2021 en présence de Me Coq (directrice académique). Vous trouverez ci-dessous un compte rendu des échanges lors de cette réunion.

Dans l'académie de Dijon, avec 113 suppressions de postes, très partiellement compensées par des heures supplémentaires soient 40 ETP (équivalents de temps pleins) nous subissons une perte sèche de 73 postes d'enseignement.

Pour le CTSD d'aujourd'hui nous nous intéressons aux moyens attribués aux collèges de Côte d'Or. La Côte d'Or gagne des élèves : (+74) mais perd 287 heures.

Notre département doit restituer l'équivalent de 16,5 postes.

Données fournies par le rectorat pour cette commission.

Département 21 Collège	Effectifs (avec UPE2A, hors ULIS)							DHG 2021						
	Prév. R2020	Constat R2020	Prév. 6e R2021	UPE2A	Prév. 5e R2021	Prév. 4e R2021	Prév. 3e R2021	Prév. R2021	Ecart prév. 2021/2020	Total	Dont HP	Dont HSA	Dont IMP	Taux HSA+IMP
TOTAUX	18742	18789	4701	105	4583	4804	4645	18838	96	22946,25	20960,75	1736,25	249,25	8,65%

Me Coq (directrice académique) :

- ✓ souligne que l'école a réussi à tenir grâce aux personnels qui sont engagées pour assurer ces missions de service public.
- ✓ rappelle le chiffre constant sur le taux d'élèves touchés par le Covid. Nous n'avons jamais dépassé le 0,1%. Les contaminations ont très majoritairement eu lieu à l'extérieur des établissements scolaires mais vigilance sur les évolutions avec les nouveaux variants.
- ✓ Explique pourquoi l'académie doit redonner des moyens. Nous sommes une des seules académies à perdre des élèves. Equilibrage au niveau national « effort de solidarité ». L'année dernière les lycées de notre académie avait contribué à 60% et le collège à 40%. Cette année c'est le contraire.
- ✓ Confirme que le seuil de référence pour les classes de 6eme est de 30 élèves.

**L'Unsa Education rappelle que travailler à 30 dans une classe n'est pas du tout productif et que dans bon nombre d'établissements, elle ne permet plus d'assurer l'inclusion.**

## DHG dans les établissements

**Rappel : Le calcul de la DHG est réalisé à partir de plusieurs critères**

- La structure (nombre de divisions envisagées par le rectorat)
- Dotations complémentaires qui tiennent compte de l'IAD

**Rappel : Indice académique de difficulté (IAD)**

Une part de 3 % de la DHG est réservée à ce dispositif qui permet une attribution progressive de moyens supplémentaires en fonction du niveau de difficulté. Les établissements sont classés suivant 3 niveaux de difficultés, mais la rectrice ne veut pas que ce classement soit divulgué.

**Remarque : L'effet de seuil qui peut avoir un effet important sur la DHG, surtout si la perte d'effectifs s'accompagne d'un changement de groupe (seuil lié à l'IAD). Dans notre département, ce sont trois établissements qui sont très impactés.**

**Pour information :**

- ✓ 1HSA = 36 HSE
- ✓ Options dans un établissement : Pas de dotations particulières données en plus dans la DHG
- ✓ Vote à bulletin secret lors des CA (demande de l'Unsa Education) en visio : Rien de prévu techniquement actuellement. L'Unsa Education déplore ce manque d'anticipation.

**Cas particuliers (nous avons du faire des choix car la liste pourrait être encore plus longue...)**

- **Arnay le Duc** : Perte d'une classe de 6eme donc il restera une seule classe de 6eme avec un effectif important.
- **Collège Roupnel** : Beaucoup de disciplines avec postes partagés.
- **Collège Bachelard** : plusieurs suppressions de postes.
- **Collège Clos de Pouilly** : Changement de groupe d'IAD et baisse d'effectifs dus à un changement de bassin de recrutement. 3 divisions en moins et de grosses inquiétudes s'il fallait rouvrir une sixième en juin.
- **Collège de Brazey** : 2 divisions en moins avec un niveau chargé en 5eme. Nombre de compléments de service vont augmenter.
- **Collège Brochon** : 20 élèves en plus par rapport aux prévisions.. DHG n'augmente toujours pas. Ceci est encore lié à l'effet de seuil
- **Collège de Quetigny** : Changement de groupe d'IAD.
- **Collège de Pouilly en Auxois** : Suppression d'une division en 4eme avec conséquences sur les postes partagés. Problématique liée aussi à la taille des salles qui ne permettra pas d'accueillir des effectifs de classe importants.

**Pour tous ces collèges, la perte d'heures ou divisions ont des conséquences « humaines » très importantes avec :**

- Des pertes de poste ou des services partagés en plus
- La fin de projets pédagogiques ou dédoublements ...
- Une surcharge de travail pour les enseignants contraints à prendre les heures supplémentaires.
- 

**Plus encore que les années précédentes, beaucoup d'établissements ne voient pas comment ils vont pouvoir « absorber » les heures supplémentaires.**

**L'Unsa Education condamne toutes ces dégradations de conditions de travail (voir déclaration préalable) qui entraînent une moins bonne prise en charge des élèves et une perte de « sens » dans le travail à effectuer au quotidien.**

**Nous vous conseillons de ne pas hésiter à demander une audience auprès de la directrice académique si vous avez des demandes précises à effectuer. Nous restons à votre disposition pour vous conseiller si besoin et vous accompagner.**

**Me La directrice d'académie nous a assuré qu'elle recevrait tous les collèges qui en feront la demande.**

Certains ajustements auront lieu maintenant mais la plupart en juin. M. Cuisset (Secrétaire général) a rappelé que la DASEN avait encore moins d'heures disponibles que l'année dernière.

### DHG Collège et ULIS

**Le forfait d'aide à l'effet de seuil (AES) ?**

**Déclaration du ministère en 2020 : « Un Accompagnement à l'effet de seuil et un volant d'heures sera donné lorsque l'inclusion des élèves est rendu difficile par la structure de l'EPL. C'est un palliatif à la non prise en compte des élèves ULIS dans les effectifs. »**

Concrètement, les élèves d'ULIS et UP2A sont comptabilisés dans les effectifs globaux. Ensuite, l'administration regarde les effectifs par niveau sans les ULIS et les UP2A. Si un niveau est déjà bien saturé alors elle peut décider de donner une aide comprise entre 4H et 6H.

Dis autrement pour une structure qui a des ULIS qui seront difficilement inclus car les effectifs sont lourds alors le collège pourrait se voir attribuer cette aide.

### DHG collège et SEGPA

**Pourquoi les SEGPA qui étaient à 132h perdent – elles 2h ?**

**Réponse de la DASEN : Il faut mobiliser** davantage les collègues qui enseignent au collège. C'est une évolution des pratiques mais il n'y a pas de stratégie cachée pour déstructurer les SEGPA.

**L'Unsa Education ne partage pas l'avis de la DASEN et s'inquiète quant au devenir des SEGPA et du rôle des collègues spécialisés.**

### Conséquences sur les postes

- Groupe de travail prévu le 9 mars pour l'étude des fermetures, ouvertures de postes, BMP et CSD
- CTSD le 16 mars.

Rappel sur le problème de la suppression des postes des lettres classiques dans le département.

M. Cuisset (SG) a indiqué que les postes partagés sur trois établissements devaient avoir un caractère exceptionnel.

Demande de temps partiel : La date des dépôts de dossier est dépassée. Suite aux répartitions de la DHG, vous souhaitez peut être demander un temps partiel.

**L'Unsa Education demande à ce que toutes ces demandes soient étudiées.**

☞ **Si vous êtes concernés, n'hésitez pas à nous solliciter pour que nous puissions vous accompagner**

**[21@se-uns.org](mailto:21@se-uns.org)**

## AESH

Elles sont actuellement 892 dans le département

## Devoirs faits

2020 : 12560 HSE

## Élèves Allophones

Fin janvier : 223 élèves scolarisés dont :

92 UPE2A collège

95 lycées

36 en classe ordinaire (HSE utilisées – 299HSE).

## Carte des sections sportives

### **3 ouvertures :**

- Bachelard (Dijon) : foot mixte
- Camille Claudel (Chevigny St Sauveur) :

À l'étude pour ouverture

- Marsannay : basket mixte

### **Fermetures :**

- Monge (Beaune) : handball
- Ferry (Beaune) : natation

Vos représentants

E. Charlot – A. Guillemaux – Y. Plumet

**Notre syndicat SE-UNSA vous accompagne**

Si vous souhaitez avoir plus de renseignements, ne pas hésiter à nous contacter

**[21@se-unsas.org](mailto:21@se-unsas.org)**